

La ministre de l'agriculture passe outre les avis scientifiques

Dossier de la rédaction de H2o
September 2026

Chose promise, chose due ! Après avoir incité au mois de juin dernier les céréaliers à déposer une demande de dérogation dite "120 jours" pour utiliser des herbicides à base de triallate, la ministre Annie Genevard vient concrétiser sa parole en accordant officiellement cette dérogation : 90 000 litres du produit Avadex Factor à base de triallate, pourront être pulvérisés sur des cultures d'orge entre le 23 septembre 2026 et le 21 janvier 2027. Cette nouvelle dérogation accordée par la ministre est une réponse aux demandes des céréaliers pour faire face au retrait depuis 2023 des produits à base de triallate, substance jugée indispensable pour désherber les parcelles. Une nouvelle illustration du mantra "pas d'interdiction sans solution".

Pourtant, le produit Avadex Factor a été évalué à deux reprises par l'ANSES et à chaque fois l'agence a refusé son autorisation. La première fois en 2018, en raison des risques pour les eaux souterraines et pour les organismes aquatiques. Puis, après que son fabricant, (Gowan France) ait retenté sa chance en déposant un nouveau dossier avec une dose d'application inférieure, l'ANSES a renouvelé son refus en 2023. Plus généralement, ce sont tous les produits à base de triallate qui ont été retirés du marché en 2023 par l'ANSES au motif "d'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, le stockage du produit entraînant la formation à un niveau inacceptable de l'impureté pertinente N-nitrosodiisopropylamide, et les données disponibles ne permettant ni d'exclure un risque d'effet nocif pour le consommateur, ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles." De plus, l'EFSA considère qu'aucun usage de cette substance n'est acceptable en raison de ces propriétés génotoxiques observées dans plusieurs études in-vitro. Il s'agit pour l'EFSA "d'un domaine de préoccupation critique" indiquant qu'aucun usage ne peut être considéré comme "acceptable".

Généralisations Futures, qui avait alerté dès juin sur l'aberration de cette procédure de dérogation de 120 jours, se propose à contester cette dérogation en justice.

Généralisations Futures